

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 11228

Numéro SIREN : 898 041 884

Nom ou dénomination : Baumschlager Eberle Construction Management

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2022 sous le numéro de dépôt 59208

Baumschlager Eberle Construction Management
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 rue Debelleye, 75003 PARIS
898 041 884 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2022

L'an 2022,
Le 29 avril,
A 17 heures,

La société BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 7 rue Debelleye, 75003 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 117 121 RCS Paris, Représentée par son Gérante, Madame Anne SPEICHER,

Associée unique et Présidente de la société Baumschlager Eberle Construction Management,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2022, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Mathias BERNHARDT
Né à CHATENAY MALABRY le 31 décembre 1975
De nationalité française
Demeurant 8 rue Monte Cristo, 75020 PARIS.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Mathias BERNHARDT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Toutefois, Monsieur Mathias BERNHARDT ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

- Obtenir, durant les deux (2) premières années de son mandat, la cosignature du Président pour tout engagement de la Société d'un montant unitaire supérieur ou égal à cinquante mille (50 000,00) euros,
- Respecter, en toute circonstance, les conventions en vigueur au sein du groupe BE ARCHITECTS HOLDING AG.


Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Mathias BERNHARDT aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Mathias BERNHARDT ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



BAUMSCHLAGER
ARCHITECTES
Madame Anne SPEICHER

EBERLE